

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

N° EFR-20-000102 – Révision 1
Valable 5 ans à compter du 10 février 2020

Ce rapport annule et remplace le procès-verbal n°EFR-20-000102

SUIVI DU DOCUMENT

Indice de Révision	Modification	Commentaire	Date		
0	Création du document	/	28 février 2020	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	P-O. WILLAY
				Approbateur	P-O. WILLAY
1	Ajout d'une seconde référence commerciale et mise à jour du changement nom du demandeur	/	17 mai 2024	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER

Demandeur

SAINT CLAIR TEXTILES
415 Avenue de Savoie
38 110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
France

Référence commerciale

MSA / E-SUNLIGHT 400

Description sommaire

La toile enduite ignifugée dans la masse est composée d'une membrane composite constituée d'une âme polyester avec enductions multicouches à base de polymères. L'enduction est réalisée sur les deux faces.

Masse surfacique

415 g/m² ± 10%

Épaisseur

0,42 mm ± 10%

Coloris

Blanc

Utilisation

Tente légère – pliantes, voile d'ombrage

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

Classement :

M2

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NFP 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-20-BE-000102 – Révision 1 du 17 mai 2024.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 17 mai 2024

23/05/2024

17/05/2024

X


Laure BARBIER

Chargé d'affaire
Signé par : Laure BARBIER

X


Lise RODIER

Superviseur Essais "Réaction au Feu"
Signé par : Lise RODIER